



## Le ridicule jusque dans vos boîtes aux lettres

Nous venons de recevoir à notre domicile personnel notre bulletin de paye, envoyé pour la première fois par voie postale.

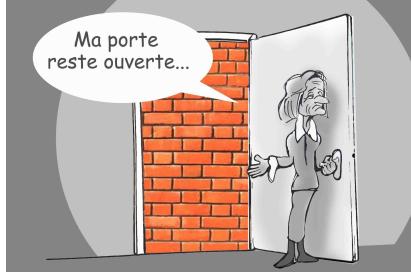
Quel progrès, quel bond en avant !

**Ce « progrès » coûtera la bagatelle de 120 000 euros par an.** Cela ne tuera pas l'Etat en termes de coût de fonctionnement, mais était-ce vraiment nécessaire ?

Certes, tout le monde aura maintenant droit à la discréction concernant son revenu (pour notre part, nous sommes plutôt adeptes de la transparence, mais bon ...). Au moins, cet « égard » ne sera plus réservé aux seuls cadres sup, dont le bulletin de paye était glissé dans une enveloppe (de pudicité?). Jusqu'où vont donc se nicher les petits priviléges ...



### PSD: la concertation joue à plein:



**Accompagnant le bulletin de paye** (de juillet!!!) (cela part bien cette affaire ...), il y avait également une **douce missive** d'Hélène Croquevieille.

Voilà qui prouve au moins qu'elle pense à nous vulgaires agents et pas qu'aux opérateurs. Cela nous met du baume au cœur (si ! Si!) pour le geste, car pour le contenu, elle repassera !

En effet, dans ces plus de (encore) 16000 copies (plus de 32 rameilles : Hélène, était-ce vraiment utile?), **notre grande cheffe revient sur deux points majeurs** (à son sens) :

- l'accompagnement des restructurations. C'est enthousiasmant comme perspective, non ?
- la revalorisation de l'IMT, portée à 70 € au 1<sup>er</sup> mars 2015 et culminant à 89,48 €. Tout simplement mirifique ... Soyons taquins : si on ramène cette augmentation de manière mensuelle entre le 01/03/2015 et le 01/01/2018, cela nous fait un rythme de croisière de 57 centimes en plus tous les mois !!! Elle n'est pas belle la vie, avec des mesures d'une telle largesse ?!?

### Pas même 30 €

le prix à payer pour le PSD ?

*Dans le cadre de l'accord d'accompagnement social, l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT) actuellement fixée à 59,92€ en brut, serait revalorisée en 4 étapes :*

- 70 € au 1<sup>er</sup> mars 2015
- 76,50 € au 1<sup>er</sup> mars 2016
- 82,99 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- 89,48 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018

*Du moins pour ceux encore là...*

Au passage, et à propos de bulletin de paye, surveillez bien ceux à partir de novembre (que vous aurez en février 2016?), car ce sera le mois de la « bascule » de la paye sur Bordeaux. La DG est très confiante, ce qui nous incite par voie de conséquence à une certaine... méfiance ! Mais, s'il y a un plantage, ce sera sûrement la faute aux « *incapables* » du CSRH, sentiment que semble éprouver la DG (à l'égard d'agents qui n'ont pourtant vraiment pas l'air de rigoler tous les jours). Cela fait toujours plaisir...

Sans compter qu'il vous faudra vous armer de patience avant de voir une erreur rectifiée, entre la constatation par vous même du manque à gagner, la constatation de ce qui cloche sur votre feuille de paie et enfin votre réclamation légitime traitée – autant ne pas être dans le besoin !



De quoi ruminer un moment la belle pertinence du dispositif !

Pour en revenir à ce sympathique courrier, H. Crocquevieille insiste sur le fait qu'il lui « tenait particulièrement à cœur de mettre en œuvre cette disposition dans les meilleurs délais. »

**C'est touchant. La Douane est effectivement touchée. Mais, eu égard aux perspectives de ce qu'on veut lui faire subir, « atteinte » serait un épithète bien plus juste ....**

Paris, le mardi 13 octobre 2015